

POUR UNE GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE DES FORETS

Synthèse des 95 propositions de France Nature
Environnement

QUELS DEFIS POUR LES FORETS DE DEMAIN ?

Les forêts constituent un patrimoine commun de l'humanité et procurent aux sociétés humaines de nombreux biens et services.

Parce qu'elles abritent une part importante de la biodiversité et qu'elles admettent, dans le cadre d'une gestion durable, la synthèse entre l'intervention de l'homme et le fonctionnement naturel des écosystèmes, **les forêts représentent une opportunité majeure pour la société de concilier les enjeux écologiques, sociaux et économiques dans un même espace.**

Grâce aux modes de gestion, les forêts peuvent satisfaire une part des besoins humains présents et futurs. Cette satisfaction est limitée par les capacités écologiques du milieu et doit donc faire l'objet d'arbitrages par le gestionnaire, basés sur des processus démocratiques. Ces processus sont indispensables à la définition et au contrôle des politiques forestières de gestion durable.

Une forêt en bonne santé est caractérisée par la stabilité des relations entre les différentes espèces qui la composent et par sa capacité à rétablir cet équilibre en cas de perturbations, et non par le seul maintien d'une superficie couverte d'arbres.

La durabilité des forêts est conditionnée à la protection voire à l'amélioration de leurs fonctionnalités écologiques : capacités d'accueil de la biodiversité, maintien des sols en bon état, absorption de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, régulation et épuration des eaux, etc.



La gestion forestière durable comprend l'ensemble des pratiques mises en œuvre pour gérer les forêts de manière à les pérenniser, ainsi que leurs fonctionnalités écologiques et la satisfaction des besoins humains présents et futurs qui en découlent. Elle intègre les enjeux écologiques, économiques et sociaux associés aux espaces forestiers.

Les associations de protection de la nature et de l'environnement fédérées au sein de France Nature Environnement souhaitent contribuer aux réflexions relatives aux écosystèmes forestiers et à leur gestion durable.

La présente synthèse constitue l'essence des 95 propositions et positions de France Nature Environnement, exprimées de façon détaillée dans un cahier intitulé « Quels défis pour les forêts de demain ? » et présentées dans les tableaux suivants.

Ce document résume notre engagement pour :

- Une forêt diversifiée et pérenne dans l'ensemble de ses composantes,
- Une forêt qui lutte contre l'effet de serre et peut s'adapter aux effets du dérèglement climatique,
- Une forêt fournissant durablement des produits et services variés,
- Une forêt motrice des économies locales et ancrée dans son territoire,
- Des forêts ultramarines préservées et valorisées durablement.





POUR...

- Une protection et une conservation effective des habitats et espèces forestiers sur le long terme,
- Une mise en œuvre effective d'une gestion forestière durable et multifonctionnelle dans les territoires sur le long terme,
- Le renforcement du dialogue en matière de politiques forestières, de pratiques de gestion et de conservation entre tous les acteurs concernés à toutes les échelles territoriales


















... FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT FORMULE 95 PROPOSITIONS, REGROUPEES SELON 4 AXES

- Améliorer et diffuser la connaissance et développer l'évaluation des impacts de la sylviculture sur les équilibres forestiers en tenant compte des effets du dérèglement climatique,
- Renforcer l'intégration des enjeux écologiques dans la gestion forestière et limiter les pressions sur les écosystèmes forestiers pour garantir leur pérennité,
- Promouvoir les pratiques de gestion forestière adaptées aux enjeux écologiques et diversifier les modes de valorisation des produits et services issus des forêts,
- Promouvoir les politiques publiques favorables à la préservation des forêts et à leur gestion durable et multifonctionnelle,







**TABLEAUX EXTRAITS DU DOCUMENT COMPLET DE PROPOSITIONS ET POSITIONS DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
« QUELS DEFIS POUR LES FORETS DE DEMAIN ? »**

Signification des pictogrammes	Image
<p>Les parties prenantes de la filière forêt-bois : propriétaires forestiers, gestionnaires forestiers, industriels de la filière de transformation du bois, associations de protection de la nature et de l'environnement, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cible prioritaire pour 26 propositions ▪ Cible secondaire pour 24 propositions 	
<p>Les pouvoirs publics : parlementaires, élus, Ministères, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cible prioritaire pour 61 propositions ▪ Cible secondaire pour 13 propositions 	
<p>Les acteurs de la recherche : scientifiques, organismes de recherche, instituts techniques, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cible prioritaire pour 6 propositions ▪ Cible secondaire pour 9 propositions 	
<p>Le public au sens large : usagers de la forêt, consommateurs, scolaires, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Cible prioritaire pour 2 propositions ▪ Cible secondaire pour 1 proposition 	








AMELIORER ET DIFFUSER LA CONNAISSANCE EN MATIERE DE FORETS ET DEVELOPPER L'EVALUATION DES IMPACTS DE LA SYLVICULTURE SUR LES EQUILIBRES FORESTIERS EN TENANT COMPTE DES EFFETS DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE

	Proposition	Cibles	
		Prioritaire	Secondaire
1	Renforcer la formation de tous les acteurs forestiers sur les questions de biodiversité et de naturalité, leurs interactions positives avec la productivité des écosystèmes et la manière de les prendre en compte dans les mesures de gestion forestière		
4	Renforcer les connaissances sur la biodiversité locale en développant les diagnostics écologiques communaux, les indicateurs territoriaux de biodiversité et une approche intercommunale des espaces et des espèces		
5	Poursuivre les inventaires de biodiversité en collaboration avec les propriétaires et gestionnaires forestiers		
2	Réaffirmer l'identité de l'enseignement forestier		
13	Soumettre l'introduction de toute nouvelle essence exotique à une étude d'impacts préalable ; en cas de risque invasif, ne pas l'introduire		
86	Etendre systématiquement aux territoires ultramarins le champ géographique des enquêtes relatives à la forêt et y développer des inventaires naturalistes de terrain		
87	Faire progresser la recherche sur les spécificités écologiques des forêts ultramarines et améliorer le transfert des résultats scientifiques aux gestionnaires et décideurs		
88	Conditionner la définition des orientations de gestion des forêts ultramarines à l'identification préalable des contextes dans lesquels une exploitation est compatible avec le maintien en bon état de conservation des habitats et espèces		
6	Sensibiliser le public à la valeur écologique, économique et sociale des forêts et aux impacts des choix de consommation sur celles-ci, en France métropolitaine, en outre-mer et dans le monde		
7	Développer une véritable éducation à la forêt et aux pratiques éco-citoyennes au travers d'évènements de vulgarisation scientifique, de sensibilisation à la forêt et de projets pédagogiques sur le terrain dans les programmes scolaires		
37	Accroître la recherche sur les effets du dérèglement climatique sur les forêts		
38	Accroître la recherche sur les facteurs de sensibilité des peuplements forestiers aux effets du dérèglement climatique		
3	Faire progresser la recherche en écologie forestière et améliorer le transfert des résultats scientifiques aux gestionnaires et décideurs		
41	Conduire des bilans comparatifs de l'évolution des flux et des stocks de carbone entre les différents traitements sylvicoles		






RENFORCER L'INTEGRATION DES ENJEUX ECOLOGIQUES DANS LA GESTION FORESTIERE ET LIMITER LES PRESSIONS SUR LES ECOSYSTEMES FORESTIERS POUR GARANTIR LEUR PERENNITE

	Proposition	Cibles	
		Prioritaire	Secondaire
8	Appliquer la régénération naturelle, excepté lorsque l'ensemencement est insuffisant ou inadapté		
11	Préserver les strates arbustive et herbacée		
12	Pour le choix des essences, intégrer l'adaptation à la station et les effets prévisibles du dérèglement climatique		
14	Préserver les espèces saproxylophages, les espèces disséminatrices des graines et des pollens et celles assurant la régulation des populations de micro-mammifères ou d'insectes dits " ravageurs "		
15	Evaluer, suivre et restaurer l'équilibre entre la faune et les espaces forestiers par le maintien et l'amélioration de la capacité d'accueil de la forêt et la modification des pratiques de chasse		
21	Prioriser les mesures en faveur des continuités écologiques sur le réseau fin de micro-habitats forestiers, les habitats associés à la forêt et les espèces disséminatrices des graines et pollens		
22	Constituer des corridors écologiques sous forme d'éléments linéaires et d'îlots boisés gérés à faible intensité ou laissés en libre évolution au sein de la sous-trame " forêt et milieux associés " du dispositif " Trame verte et bleue "		
23	Maintenir du bois mort en forêt sous toutes ses formes et en quantité suffisante pour un bon fonctionnement de l'écosystème forestier		
24	Conserver les rémanents d'exploitation de moins de 7 cm de diamètre fin bout et les souches sur le parterre de coupe		
26	Limiter la taille des coupes rases		
28	Limiter le tassement du sol lors des opérations d'exploitation forestière		
32	Adopter une gestion écologique des lisières des massifs forestiers et des bas-côtés des pistes et routes forestières		
33	Veiller à l'amélioration de la crédibilité, de la plus-value environnementale et sociale et des modalités de fonctionnement des systèmes de certification forestière		
91	Dans les forêts ultramarines exploitées, appliquer des méthodes de gestion extensive et d'exploitation à faible impact		
10	Privilégier systématiquement le mélange des essences par rapport aux peuplements monospécifiques		
17	Préserver et favoriser les micro-habitats forestiers, les habitats associés à la forêt et la diversité des paysages forestiers		
20	Préserver et restaurer les continuités écologiques intra-forestières et inter-forestières		
39	Favoriser l'adaptation progressive et naturelle des forêts aux effets du dérèglement climatique		
42	Limiter les pratiques d'intensification de la sylviculture défavorables au stockage de carbone		
64	Mettre en place des zones de tranquillité pour la faune dans chaque massif forestier		
70	Réaliser un diagnostic objectif et multifonctionnel des territoires préalable à la mise en œuvre de Stratégies Locales de Développement Forestier		
9	Proscrire les Organismes Génétiquement Modifiés en forêt		
34	Constituer un réseau national de forêts en libre évolution, composante fonctionnelle du dispositif " Trame Verte et Bleue "		
18	Augmenter les surfaces de futaies irrégulières et développer les sylvicultures permettant de produire des gros et très gros bois		
19	Dans les parties d'espaces naturels protégés gérés ainsi que dans les sites Natura 2000, adapter les choix de gestion sylvicole aux habitats et espèces d'intérêt à l'échelle territoriale, nationale ou européenne présents		
25	Proscrire les pratiques intensives incompatibles avec la gestion durable des forêts		
27	Ne pas implanter de peuplements à courte ou très courte rotation dédiés à la production de biomasse		
29	Adapter les conditions d'exploitation forestière à la présence d'espèces patrimoniales sensibles au dérangement		
59	Protéger, restaurer et mettre en valeur les bosquets, arbres disséminés, haies bocagères et vergers hautes-tiges et développer l'agroforesterie		
60	Penser l'arbre champêtre dans une logique multifonctionnelle afin de constituer une plus-value environnementale, économique et sociale pour le propriétaire, la biodiversité et la société		
61	En milieu urbain et en bordure des infrastructures de transport, développer des boisements d'essences locales adaptées aux conditions stationnelles et non allergisantes au profit de la biodiversité et des usagers		
65	Gérer et maîtriser, voire interdire l'accès du public et des usagers en forêt lorsque les conditions écologiques le nécessitent ou pour des raisons de sécurité		
82	Respecter la séquence " Eviter, réduire, compenser " pour toutes les pollutions et dégradations subies par les forêts		
90	Compléter le réseau d'espaces forestiers protégés en outre-mer pour représenter au mieux la diversité des écosystèmes de ces territoires		
16	Renforcer les moyens et opérations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes		
63	Interdire les loisirs motorisés en forêt et rendre possible la fermeture des pistes forestières aux usagers		
43	Evaluer la ressource en bois disponible localement et le niveau de prélèvement qui ne remette pas en cause la pérennité des forêts		

PROMOUVOIR LES PRATIQUES DE GESTION FORESTIERE ADAPTEES AUX ENJEUX ECOLOGIQUES ET DIVERSIFIER LES MODES DE VALORISATION DES PRODUITS ET SERVICES ISSUS DES FORETS

Proposition		Cibles	
		Prioritaire	Secondaire
71	Définir les plans d'action des Stratégies Locales de Développement Forestier dans le cadre d'une gouvernance participative associant l'ensemble des groupes d'intérêts afin de permettre une bonne appropriation locale et une prise en compte équilibrée des enjeux forestiers		
44	Promouvoir une hiérarchie claire de l'utilisation de la ressource en bois : bois d'œuvre, puis bois d'industrie, et en dernier lieu bois énergie		
46	Encourager l'utilisation de bois préférentiellement locaux dans la construction et la restauration de bâtiments publics et collectifs et dans le mobilier urbain		
47	Promouvoir l'utilisation des gros et très gros bois locaux dans la construction et la restauration des bâtiments, en particulier dans la structure des bâtiments et en isolation		
48	Faire intervenir prioritairement la valorisation en bois énergie à la fin des cycles de vie, par le développement du recyclage et de la pluri-utilisation des bois		
49	Renforcer les efforts de structuration des filières de récupération de bois et d'amélioration de la qualité des adjuvants incorporés au bois		
50	Contribuer à l'autonomie énergétique des territoires par le développement de réseaux de chaleur et de chaufferies collectives, approvisionnées par du bois énergie produit et transformé localement		
51	Veiller à l'adéquation entre la taille des projets d'installations consommatrices de bois énergie, leur localisation et les capacités réelles de prélèvement, compte tenu de la ressource déjà mobilisée pour d'autres usages, des installations déjà en place et de celles en projet		
53	Accorder les aides publiques aux projets les plus efficaces en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, portant sur la production de chaleur		
54	Ne pas soutenir la production d'électricité seule à partir de bois		
58	Pour les récoltes commerciales, prévoir une rémunération spécifique, en particulier lorsqu'un propriétaire forestier met en place des mesures dédiées		
78	Soutenir et encourager les petites unités de transformation du bois		
79	Recréer des filières locales d'exploitants, d'entreprises de travaux forestiers et de petites et moyennes industries et leur permettre de répondre de manière groupée à des appels d'offres		
80	Attribuer des aides pour la création d'entreprises basées sur la ressource locale, afin de mettre en œuvre une sylviculture, une exploitation et une transformation du bois adaptées aux contextes structurels, aux potentialités forestières et aux débouchés locaux		
81	Soutenir par une fiscalité adaptée les investissements à long terme, en particulier incorporels		
52	Intégrer dans les plans d'approvisionnement des installations consommatrices de bois énergie l'évaluation et la prise en compte des impacts écologiques des prélèvements de bois et des activités induites		
56	Garantir la compatibilité du prélèvement des produits forestiers non ligneux avec le maintien des espèces et habitats forestiers, en particulier de la biodiversité associée		
66	Encadrer, voire rémunérer l'accueil du public en forêt par la mise en place de conventions d'accès avec des collectivités publiques ou des organismes privés, ou d'autres mesures contractuelles		
77	Adapter l'industrie de transformation du bois à la forêt en utilisant et transformant les ressources forestières locales dans les territoires pour contribuer à la création d'emplois non délocalisables		
57	Pour la récolte de loisir, diffuser largement l'information relative aux conditions générales et locales d'une récolte raisonnée des produits forestiers non ligneux		
45	Développer et soutenir les travaux permettant de qualifier les bois français pour la construction		
62	Evaluer l'opportunité de rémunérer les services écosystémiques rendus par les forêts		
55	Mieux connaître les modalités par lesquelles la gestion forestière peut intégrer durablement la valorisation des produits forestiers non ligneux		

PROMOUVOIR LES POLITIQUES PUBLIQUES FAVORABLES A LA PRESERVATION DES FORETS ET A LEUR GESTION DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE

Proposition		Cibles	
		Prioritaire	Secondaire
72	Veiller à la transparence de la prise de décision, de l'évaluation du processus et des actions mises en œuvre dans les Stratégies Locales de Développement Forestier		
30	Soumettre l'octroi de subventions relatives à la création de desserte forestière à une évaluation multicritères préalable		
35	Permettre aux propriétaires forestiers de choisir la libre évolution comme objectif de gestion à part entière en leur accordant de bénéficier des mêmes mesures fiscales que s'ils poursuivent des objectifs de production, lorsque ce choix induit une perte de revenus		
36	Pérenniser le choix de la libre évolution par le propriétaire forestier via la contractualisation		
67	Garantir que les importations françaises de produits forestiers et agricoles ne contribuent pas à la déforestation ou à la dégradation forestière dans le monde, ni ne soient issues de filières inéquitables		
68	Conditionner l'aide publique au développement à l'intégration de critères sociaux et écologiques par les filières forêt-bois et agricoles		
69	Garantir que la France se dote des moyens financiers nécessaires au respect de ses engagements internationaux en termes d'appui des programmes d'action de lutte contre la déforestation des pays tropicaux, notamment par la mobilisation de financements innovants		
73	Augmenter les moyens d'animation des projets de territoire		
74	Garantir aux établissements publics compétents en matière de forêts les moyens humains et financiers nécessaires à la satisfaction des objectifs de gestion durable qui leur sont assignés par l'Etat		
76	Consolider les missions d'intérêt général assignées aux forêts publiques par l'Etat en garantissant notamment leur autonomie budgétaire et financière		
83	Maîtriser la pression foncière qui s'exerce sur la forêt en modifiant la fiscalité et en supprimant les subventions qui portent atteinte à l'environnement		
84	Conditionner l'octroi des aides publiques à un ensemble de critères sociaux et écologiques		
85	Soumettre le suivi et les résultats des opérations subventionnées en forêt à des contrôles financiers et environnementaux indépendants		
89	Accroître l'investissement humain et financier de l'Etat en outre-mer pour renforcer les moyens de prévention et de protection contre les incendies, ainsi que pour consolider la surveillance et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et les pratiques illégales en forêt		
92	Reconnaître dans la législation nationale les dispositifs adaptés à des contextes sociaux et culturels particuliers en vigueur dans les territoires ultramarins		
31	Favoriser les schémas de desserte, développer la concertation locale sur ce sujet et veiller au respect des finalités de desserte		
75	Garantir l'exemplarité des forêts publiques en matière de gouvernance locale, de conservation de la biodiversité, de gestion forestière et d'accueil du public		
93	Encourager et soutenir financièrement l'agroforesterie traditionnelle en outre-mer		
94	Garantir que les activités touristiques en outre-mer reposent sur des critères de durabilité		
95	Promouvoir le développement de l'éco-tourisme		
40	Sauvegarder les ressources génétiques forestières menacées localement		

Le document complet de propositions et positions de France Nature Environnement sur les forêts est disponible sur demande auprès de Julie Marsaud, coordinatrice du Réseau Forêt de France Nature Environnement (julie.marsaud@fne.asso.fr).